



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

Atelier pratique : Passer du résultat comptable au résultat fiscal

PUBLIC

Experts-comptables, Commissaire aux comptes et collaborateurs confirmés

DUREE

2 jour(s) - 14 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

Connaissance des principes de construction du résultat comptable

OBJECTIFS FORMATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le participant doit être à même de déterminer le résultat fiscal de l'entreprise et de calculer la charge d'Impôt sur les Sociétés (IS) dans le respect des prescriptions du Code Général des Impôts et au mieux des intérêts de l'entreprise, ce qui suppose notamment :

D'analyser les charges, amortissements, provisions et produits de l'entreprise pour appliquer le traitement fiscal adéquat

D'effectuer les retraitements extracomptables pour passer du résultat comptable au résultat fiscal et calculer l'IS

D'établir les principaux tableaux fiscaux de la liasse (2058 A, 2058 B, 2059 A et 2059 B).

CONTENU PEDAGOGIQUE

Passer du résultat comptable au résultat fiscal : les principes méthodologiques

Exposé de la méthodologie et des mécanismes : réintégrations ; déductions ; imputations des déficits.
Leur traduction sur l'imprimé 2058 A et la liasse fiscale.
L'activité exercée à l'étranger non imposable en France : impact sur les tableaux comptables et sur l'imprimé 2058 A.
Identifier les opérations à analyser d'un point de vue fiscal pour opérer les réintégrations et déductions aboutissant au résultat fiscal
Les charges dont la déduction est limitée, interdite ou différée :
Régime des charges concernées : aides entre entreprises, dons, jetons de présence, taxes non déductibles...
Traduction sur l'imprimé 2058 A.
Le financement de l'entreprise et la déductibilité des charges financières :
Cas des charges financières versées à des entreprises liées ;
Autres dispositifs applicables.
Illustration : calculs des intérêts non déductibles en fonction des différentes règles
Les contrats signés en devises.
Les amortissements :
Amortissement minimal obligatoire ;
Cas des biens décomposés ;
Biens dont l'amortissement est fiscalement limité ou interdit ;
Amortissements exceptionnels (suramortissement, etc.).
Illustration : les divergences fiscale-comptables en matière d'amortissement
Les provisions, charges à payer ou dépréciations dont la déduction est interdite ou qui ne satisfont pas aux conditions générales de déductions :
Conditions générales de déduction ;
Charges à payer : distorsion entre comptabilité et fiscalité ;
Traitement de la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés), etc.
Le portefeuille-titres :
Dividendes : régime mère-filiales ;
Fiscalisation des écarts sur titres d'OPCVM.
Le traitement des participations dans une société de personnes.
Cas pratique : déterminer le régime fiscal des charges et dépréciations d'une entreprise
Déterminer le résultat fiscal long terme : les produits taxables à taux réduits
Les opérations concernées.
Les impacts sur les imprimés fiscaux.
Cas pratique : établir les déclarations 2058 A et B d'une entreprise
Effectuer les retraitements à opérer sur l'imprimé 2058 A de la liasse fiscale
Calculer et payer l'IS ou gérer le résultat déficitaire
Les taux d'IS : taux normal ; taux réduits ; taux spécial PME.
Les conditions d'application des contributions additionnelles.
L'imputation des déficits en avant ou en arrière.
Cas pratique : retraitement des charges et des produits d'une entreprise, établissement des imprimés fiscaux
Synthèse : les questions-clés à se poser pour passer du résultat comptable au résultat fiscal

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

formations jalonnées de cas pratiques et d'exemples concrets, alliés à des connaissances techniques

Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenant

Un support est remis en début de formation à chaque participant

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9 h - 17 h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 16

FORMATEUR

François MANGIN

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 1125 €

Adhérent IFEC + CJEC : 952 €

Adhérent IFEC + ANECS : 952 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 952 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans :
952 €

Non Adhérent IFEC : 1471 €